

CHAMBERY DEPANNAGE

315 avenue des landiers

73000 CHAMBERY

04.79.68.88.96

ETAT DES COMPTES FOURRIERE AUTO DE CHAMBERY ARRETES AU 31.12.2024

Tarif en vigueur depuis la convention débutée le 25 novembre 2021

Type d'enlèvement véhicule	Tarif TTC enlèvement	Tarif TTC gardiennage
Véhicule fourrière récupéré par les usagers	121,27 €	6,42 €
Véhicule fourrière épave	121,27 €	6,42 €
Véhicule fourrière deux roues motorisés	45,70 €	3,00 €

Véhicules fourrière récupérés par les usagers :

- ✚ Véhicules réputés difficiles à enlever car souvent situés au cœur des manifestations (types : braderie, marché, travaux, etc...).
- ✚ L'enlèvement de ces véhicules doit s'effectuer très souvent en présence de badauds, d'où la nécessité impérative d'être très vigilant et très professionnel dans la manœuvre, pour d'une part blesser personne et d'autre part ne pas endommager le véhicule objet de l'enlèvement.
- ✚ N'étant pas planifiable à l'avance et pouvant intervenir à n'importe quel moment, de jour comme de nuit, la demande d'intervention doit s'effectuer dans le plus bref délai.

Véhicule fourrière épave :

En termes d'organisation, l'enlèvement de ces véhicules est moins contraignant.
En effet :

- ✚ L'enlèvement peut être planifié à l'avance car ne nécessite pas une urgence particulière.
- ✚ Souvent stationnés et abandonnés à l'écart de la population (parking, terrain vague, etc...), les véhicules sont plus facilement évacuables.

Véhicule fourrière deux roues motorisés :

- ✚ L'enlèvement de ce type de véhicule étant extrêmement rare, cette pratique n'appelle donc pas d'observation particulière.

COMPTES SOCIETE ARRETES AU 31.12.2024

	VILLE (TTC en €)	USAGERS (TTC en €)
JANVIER	5 414,25 €	2 637,80 €
FEVRIER	7 515,92 €	5 452,70 €
MARS	8 202,43 €	5 638,50 €
AVRIL	5 791,63 €	5 306,80 €
MAI	6 090,81 €	4 980,59 €
JUIN	4 490,50 €	8 376,30 €
JUILLET	9 251,75 €	10 326,00 €
AOUT	7 557,20 €	3 541,22 €
SEPTEMBRE	6 889,61 €	6 892,50 €
OCTOBRE	7 670,84 €	5 979,00 €
NOVEMBRE	5 400,36 €	7 234,21 €
DECEMBRE	5 353,09 €	5 505,60 €
TOTAL	<u>79 628,39 €</u>	<u>71 871,22 €</u>

(Le règlement ville correspond à la somme des enlèvements et des jours de garde des véhicules abandonnés par leur propriétaire).

(Total ville) 79 628.39 + (total usagers) 71 871.22 = **151 499,61 €** soit **126 249,68 € HT**

Chiffre d'affaire 2024 de l'entreprise (hors taxe) : 504 263,00 €

Le total perçu représente 25.04% du chiffre d'affaire 2024 de l'entreprise.

Calcul : $\frac{126\,249,68}{504\,263} \times 100 = 25,04\%$

Attestation comptable

A CHAMBERY
LE 28/10/2025